

L'infirmière praticienne spécialisée en soins de première ligne (IP SPL)



Qu'est-ce qu'une IPSPL?

L'IPSPL est une professionnelle de la santé intégrée au système de santé québécois depuis maintenant plus de dix ans. Sa contribution a pour but d'augmenter l'accessibilité aux soins de santé primaires. Son rôle est de promouvoir la santé et prévenir la maladie. Sa pratique avancée est centrée sur les besoins de l'utilisateur et de sa famille.

Quelle est sa formation académique?

L'IPSPL possède des connaissances et des habiletés de niveau avancé. En plus d'un baccalauréat en sciences infirmières, l'IPSPL détient une maîtrise et un diplôme d'études supérieures spécialisées en soins de première ligne. Un certificat de spécialiste délivré par l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) lui permet d'exercer ses activités cliniques réservées.

Quelle clientèle peut bénéficier des services de l'IPSPL?

- nouveau-nés;
- enfants;
- adolescents;
- adultes;
- femmes enceintes;
- personnes âgées.

Les milieux où elle peut exercer sont variés :

groupe de médecine familiale, centre hospitalier, centre local de services communautaires, centre d'hébergement et de soins de longue durée, centre jeunesse, ressources intermédiaires, soins à domicile, centre de détention, etc.

Avec qui l'IP SPL collabore-t-elle?

L'IP SPL travaille en étroite collaboration avec le médecin et les autres professionnels de la santé (infirmière, travailleur social, kinésiologue, physiothérapeute, nutritionniste, etc.).

Quelles activités cliniques l'IP SPL peut-elle exercer en plus de sa pratique infirmière?

- diagnostiquer des maladies;
- prescrire des examens diagnostiques tels que radiographie, prise de sang, etc.;
- utiliser des techniques diagnostiques et des traitements invasifs ou à risque de préjudice (prélèvement gynécologique, installation de stérilet, points de suture, etc.);
- déterminer et prescrire des traitements médicaux (pansements, orthèse, physiothérapie, etc.);
- prescrire des médicaments et d'autres substances (antibiotiques, pompes, onguent, goutte, etc.);
- effectuer le suivi de grossesses.

En première ligne, l'IP SPL peut, auprès d'une clientèle de tous âges :

- identifier et traiter les problèmes de santé courants (otite, bronchite, entorse, plaie, infection urinaire, etc.);
- diagnostiquer, déterminer le plan de traitement et faire le suivi de maladies chroniques telles que l'hypertension artérielle, diabète, maladie pulmonaire obstructive chronique, asthme, hypercholestérolémie, hypothyroïdie;
- exercer ses activités cliniques auprès de la clientèle hébergée dans un CHSLD;
- prodiguer des soins palliatifs.



Pour en connaître davantage sur le rôle de l'IP SPL :

www.oiiq.org

www.aipsq.com

Saviez-vous que...

- La première ligne est l'une des cinq classes de spécialisation possibles des IPS au Québec. Les autres classes de spécialité sont la santé mentale, les soins pédiatriques, les soins aux adultes et les soins néonatalogiques.
- Au 31 mars 2022, le Québec comptait 1097 IPS, la majorité en soins de première ligne. Le CIUSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean compte 37 IPS dont 32 en soins de première ligne.
- Avant de pouvoir pratiquer, l'IP SPL reçoit une formation de 2^e cycle universitaire d'un peu plus de 600 heures théoriques et 900 heures cliniques.
- Les études le confirment : l'IP SPL contribue, entre autres, à améliorer l'accès aux soins de santé, diminuer les réhospitalisations, impliquer le patient dans ses soins et assurer une pratique sécuritaire.

Références : Adapté du dépliant : L'infirmière praticienne spécialisée en soins de première ligne | Dépliants consultés : CSSS des Îles, CSSS de la Pointe-de-l'Île, GMF-UMF Chicoutimi, CSSS Jonquière | Association des infirmières et infirmiers du Canada/Canadian Nurses Association. (2011). L'infirmière praticienne. Ottawa | OIIQ (2022). Rapport statistique sur l'effectif infirmier et la relève infirmière au Québec – 2021-2022. Rapport_statistique_2021-2022-1.pdf (oiiq.org) | OIIQ (2021). L'infirmière praticienne spécialisée et sa pratique. L'infirmière praticienne spécialisée et sa pratique : lignes directrices (oiiq.org)

FI-DSI-IP SPL_27-02-23.pdf | Élaboré par les IP SPL du CIUSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean, en collaboration avec la Direction des soins infirmiers du CIUSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean et la Direction adjointe des communications et des affaires publiques du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Ce document est la propriété du CIUSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Toute modification est interdite sans autorisation. La reproduction du document tel quel est permise. ©Gouvernement du Québec, 2023